



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022 A 19H00.

Présents : Mmes LE GOFF, GOTIAUX, MASSELINE, HUET, HUBLIER, GESRET, RIQUOIS, AUGEREAU, ALLAIRE
M. CHAPLAIS, LOUVEL, LANGLAIS, DURAND, GENDRY, LECLERC et LEVEAU

Absents : Mmes FILLOCQUE, PUGEAUD et ETIENNE
M. DRIF, FLORET, DUPONT et MERGAUX

Ordre du jour :

- Comptes administratifs des 3 budgets : CCAS, Location et Commune
- Tarifs communaux 2022
- Mise à jour du document unique du CDG
- Délibération sur la protection sociale complémentaire
- Aliénation du chemin rural n°3 d'Evreux à Dreux
- Déclassement de voie communale – une partie de la rue de la Mare Marigny/ rue des Fayaux/ rue de Russelsheim
- Questions diverses

1) Comptes administratifs des 3 budgets : CCAS, Location et Commune

Présentation du compte de gestion CCAS 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif CCAS 2021.

Présentation du compte de gestion et du compte administratif 2021 location immeuble service à la personne, le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte cette proposition.

Présentation du compte de gestion commune 2021 et du compte administratif, le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte cette proposition.

2) Tarifs communaux 2022

Chaise : 0.49 € - Table : 3.55 €

Cimetière trentenaire : 138 €

Colombarium : 15 ans : 169 € - 30 ans : 242 €

Caves urnes : 15 ans : 169 € - 30 ans : 242 €

Etude : 1.90 €

Salle des Associations : 1 salle (G) : 501 €

Stationnement commerçant la journée : 193 €

Camion à la journée utilisant l'électricité au mètre linéaire : 2.52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les tarifs communaux pour 2022.

3) Mise à jour du document unique du CDG

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion de l'Eure sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion de l'Eure.
- Le Centre de Gestion de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif

4) Délibération sur la protection sociale complémentaire

Il est rappelé que le CDG 27 a conclu le 1er janvier 2019, pour 6 ans avec SOFAXIS/CNP, une convention de participation portant uniquement sur le risque « prévoyance » au profit des seules collectivités lui ayant donné mandat.

A titre informatif, sur les 270 collectivités ayant mandaté le CDG, 200 collectivités ont finalement adhéré afin que leurs agents bénéficient du contrat groupe « prévoyance », ce qui représente à ce jour 3033 agents.

Les collectivités et établissements concernés, pourront adhérer à la nouvelle convention de participation soit au terme de la convention actuelle, soit en résiliant de façon anticipée la convention actuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021)

5) Aliénation du chemin rural n°3 d'Evreux à Dreux

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

Proposer l'aliénation du chemin rural n°3 d'Evreux à Dreux aux propriétaires riverains.

Demander à M. Ludovic DUJARDIN, Géomètre-Expert cogérant de la SARL EUCLYD-EUROTP Géomètres-Experts de constituer le dossier d'enquête publique.

Rédiger un acte administratif pour acter la vente

Donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services pour mener à bien l'ensemble de la procédure d'aliénation.

D'afficher la présente délibération en Mairie.

De notifier la présente délibération à :

- Monsieur le préfet de l'Eure
- Monsieur le président d'Evreux Portes de Normandie

6) Déclassement de voie communale – une partie de la rue de la Mare Marigny/ rue des Fayaux/ rue de Russelsheim

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :
Décider de la désaffectation d'une partie de la voie communale Rue de la Mare Marigny depuis la dernière habitation (13 rue de la Mare Marigny) jusqu'à la rue des Fayaux

Émettre un avis favorable au principe de déclassement de cette emprise de la rue de la Mare Marigny

Décider de la désaffectation de la rue des Fayaux

Émettre un avis favorable au principe de déclassement de cette emprise de la rue des Fayaux

Décider de la désaffectation de la rue de Russelsheim

Émettre un avis favorable au principe de déclassement de cette emprise de la rue de Russelsheim

Autoriser Madame le Maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique prescrite par les dispositions précitées du code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le Public et l'Administration

Demander à M. Ludovic DUJARDIN, Géomètre-Expert cogérant de la SELARL EUCLYD-EUROTP Géomètres-Experts de constituer le dossier d'enquête publique

réviser que le Conseil Municipal devra se prononcer sur le déclassement définitif du domaine public communal de l'emprise intéressée, à l'issue de l'ensemble des formalités liées à l'enquête publique préalable et ce, au profit d'un classement dans le domaine privé de la commune

Donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services pour mener à bien l'ensemble de la procédure d'aliénation.

D'afficher la présente délibération en Mairie

De notifier la présente délibération à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure
- Monsieur le Président d'Evreux Portes de Normandie